



SAVIEZ- VOUS?

Questionnaire d'auto-évaluation sur la délégation

PARTIE I - Les pouvoirs généraux délégués à votre ministère

Saviez-vous que les pouvoirs suivants sont délégués à votre administrateur général depuis 1998?

Pouvoir	Remarques/Notes
<ul style="list-style-type: none">• nommer, en priorité absolue, un ou une fonctionnaire du ministère qui, autrement, sera mis en disponibilité	
<ul style="list-style-type: none">• décider de ne pas considérer ou nommer une personne bénéficiaire de priorité lorsque la nomination de celle-ci aurait pour effet de faire d'une autre personne un bénéficiaire de priorité	
<ul style="list-style-type: none">• établir des normes de compétence	
<ul style="list-style-type: none">• nommer une personne sans concours en se fondant sur le mérite individuel, dans les cas suivants :<ul style="list-style-type: none">◦ promotion dans le cadre d'un programme d'apprentissage ou de formation professionnelle◦ promotion au sein d'un groupe professionnel dont les postes sont classés selon les qualités des titulaires◦ promotion du niveau LA-01 au niveau LA-02A◦ dans certaines circonstances, nommer une personne à un poste reclassifié◦ nomination d'un fonctionnaire nommé pour une durée déterminée qui a accumulé cinq années de service continu◦ nomination d'un membre d'un groupe désigné (voir le Glossaire) aux fins de l'équité en matière d'emploi (ÉE), aux termes d'un programme approuvé d'ÉE◦ dans une situation d'urgence, nomination d'une personne pour une durée déterminée	
<ul style="list-style-type: none">• établir les zones de sélection	
<ul style="list-style-type: none">• étendre la zone de sélection pour y inclure des membres des groupes désignés	
<ul style="list-style-type: none">• recruter du personnel temporaire	
<ul style="list-style-type: none">• nommer en utilisant les mécanismes d'intégration des étudiants et étudiantes	
<ul style="list-style-type: none">• prolonger la période d'exemption au terme de laquelle un titulaire se doit de satisfaire aux exigences linguistiques d'un poste	
POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS, SE RÉFÉRER À L'ANNEXE 2 DU GUIDE	

PARTIE II - Pouvoirs délégués à votre ministère Renouvellement du Groupe de la direction

Saviez-vous que les pouvoirs suivants ont été délégués à votre administrateur général?

Pouvoir	Remarques/Notes
<ul style="list-style-type: none">recruter et nommer, pour une durée déterminée, d'anciens cadres de direction de la fonction publique à des postes de niveau EX-01 à EX	
<ul style="list-style-type: none">recruter et nommer, pour une période temporaire, d'anciens cadres de direction de la fonction publique à des postes de niveau EX-01 à EX-03	
<ul style="list-style-type: none">lors d'une situation d'urgence, pouvoir de recruter et de nommer pour une durée déterminée d'anciens cadres de direction de la fonction publique à des postes de niveau EX-01 à EX	
<ul style="list-style-type: none">nommer des cadres de direction de EX-01 à EX-02 et de EX-02 à EX-03 à la suite de la reclassification de leur poste	
<ul style="list-style-type: none">nommer, dans le cadre du programme Cours et affectations de perfectionnement, un fonctionnaire jugé qualifié à un poste de groupe et de niveau EX	
<ul style="list-style-type: none">nommer des candidats et candidates faisant partie de répertoires de personnes pré-qualifiées ayant été créés par la Commission	
<ul style="list-style-type: none">nommer à un poste du niveau de sous-ministre adjoint ou adjointe, un ou une fonctionnaire faisant partie du Groupe de la direction dont le nom figure au répertoire de pré-qualification des sous-ministres adjoints et adjointes	
<ul style="list-style-type: none">nommer un ou une fonctionnaire du Groupe de la direction à son niveau de classification personnel si le niveau du poste auquel il sera nommé est classifié à un niveau inférieur, pourvu que la rémunération au niveau supérieur soit autorisée par le Conseil du Trésor	
POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS, SE RÉFÉRER À L' ANNEXE 2 DU GUIDE	

PARTIE III - Pouvoirs particuliers délégués à votre ministère

Savez-vous si votre ministère a :

Pouvoir	Remarques/Notes
<ul style="list-style-type: none">subdélégué des pouvoirs énumérés à la Partie I et à la Partie II?	Pour de plus amples détails, se référer à l' Annexe 2 du Guide
<ul style="list-style-type: none">des pouvoirs de recrutement?	Pour de plus amples détails, se référer à l' Annexe 3 du Guide
<ul style="list-style-type: none">un programme approuvé d'ÉE?	Pour de plus amples détails, se référer à l' Annexe 4 du Guide
<ul style="list-style-type: none">obtenu un décret d'exclusion?	Pour de plus amples détails, se référer à l' Annexe 5 du Guide

PARTIE IV - Où pouvez-vous

	Remarques/Notes
...trouver des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs qui vous ont été subdélégués?	<ul style="list-style-type: none"> • dans l'Entente concernant la délégation des pouvoirs et la responsabilisation en dotation • auprès de votre Direction générale des ressources humaines
...demander des pouvoirs subdélégués additionnels?	<ul style="list-style-type: none"> • auprès de votre Direction générale des ressources humaines • aux Annexes 6 et 7 du Guide
...trouver tout ce qui est important de savoir sur la délégation?	<ul style="list-style-type: none"> • auprès de votre Direction générale des ressources humaines • le présent guide. Bonne lecture!

Mise à jour: 2002 04 11